



Tours, le 4 mars 2021

**Objet** : Assemblée générale ordinaire 2021

Chère adhérente, cher adhérent,

**L'Assemblée générale du Collectif Cycliste 37 aura lieu le samedi 27 mars 2021.** Pour la première fois dans l'histoire du Collectif Cycliste 37 et en raison de la pandémie de COVID-19, **cette assemblée générale ordinaire aura lieu en visioconférence.**

**Adresse postale**

16 impasse Robert Nadaud  
37000 Tours

**Tél.** : 02 47 50 16 34

**Site** : [www.cc37.org](http://www.cc37.org)

**Courriel** : [info@cc37.org](mailto:info@cc37.org)

Vous trouverez ci-joint la **convocation officielle** avec l'ordre du jour et le programme de la matinée, ainsi que le **bulletin de candidature au Conseil d'Administration** et le **pouvoir** pour vous faire représenter, en cas d'absence, par la personne de votre choix<sup>1</sup>.

Si l'**assemblée générale annuelle** est un moment légal et obligatoire de la vie de l'association, c'est aussi pour vous l'occasion de savoir tout ce qui a pu être fait sur l'année écoulée et les projets de l'association, d'échanger avec les salariés, le conseil d'administration et d'autres adhérents. C'est aussi montrer votre intérêt pour le travail des différentes **commissions** qui sont prêtes à vous accueillir en fonction de vos envies et sujets de prédilection : « Atelier d'auto-réparation/Économie circulaire », « Animations », « Vélo-école », « Aménagements » et « Balades urbaines », « Informatique », « Communication », « Finances », « Recherche de financements »...

Nous avons également besoin de vous pour **nous aider dans les domaines suivants** qui nous font défaut pour nous développer et accomplir au mieux nos missions :

- référents et antennes locales,
- gestion administrative et organisation,
- accueil, convivialité et lien avec nos adhérents,
- communication interne et externe.

**Aucun engagement n'est demandé. Chacun accorde le temps dont il dispose en fonction de ses envies et de ses disponibilités.**

La participation au **Conseil d'administration** permet d'être actif pour toutes les décisions importantes qui sont prises pour le fonctionnement de l'association. Le CA se réunit **une fois par mois**.

Nous espérons vous « voir » nombreux lors de notre Assemblée générale.

Cyclistement vôtre,

L'équipe du Collectif Cycliste 37

---

1 Seuls peuvent voter lors de l'AG les adhérents à jour de cotisation, dont l'ancienneté est supérieure à 6 mois (cf. statuts du CC37)